

AAF Liontrust European Sustainable Equities

Publication des produits sur le site Web



Résumé

Objectif d'investissement durable et DNSH

Le Compartiment suit une stratégie d'investissement durable multithématique. Le portefeuille sera composé d'émetteurs positivement exposés à trois thèmes de durabilité à long terme, à savoir (i) une meilleure efficacité des ressources, (ii) une meilleure santé et (iii) une sécurité et une résilience accrues.

L'objectif d'investissement durable et environnemental du Compartiment est d'investir dans des sociétés qui soutiennent l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément à l'engagement de l'initiative Net-Zero Asset Managers (NZAM) du Gestionnaire d'investissement externe et aux objectifs de l'Accord de Paris. En outre, dans le cadre de son objectif d'investissement socialement durable, le Compartiment investit dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales.

Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Le principe « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) est toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement et est intégré en tenant compte des indicateurs d'incidence négative énumérés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

Stratégie d'investissement

Pour sélectionner les titres, le Compartiment utilise une combinaison d'indicateurs financiers et non financiers. Les critères de développement durable sont conçus pour identifier les sociétés présentant une forte exposition aux thèmes environnementaux et sociaux. Le Compartiment sera composé d'émetteurs exposés à trois grandes tendances à long terme, à savoir (i) une meilleure efficacité des ressources, (ii) une meilleure santé et (iii) une sécurité et une résilience accrues. En définitive, le Gestionnaire d'investissement externe cherche à investir dans l'économie du futur et a identifié 21 thèmes durables qui contribuent de différentes manières à rendre la planète plus propre, plus saine et plus sûre et qui sont liés aux trois grandes tendances.

Même si une société doit tirer plus de 25 % de la valeur de son activité directement d'un thème particulier, le Gestionnaire d'investissement externe évalue le caractère durable du reste de ses activités. Pour chaque activité, le Gestionnaire d'investissement externe identifie les principaux facteurs ESG qui représentent des indicateurs importants de réussite future et évalue la manière dont ils sont gérés à l'aide de son outil exclusif, la « matrice de développement durable ». Chaque société du Compartiment reçoit un score matriciel qui analyse les deux aspects dimensionnels suivants : Durabilité des produits (scores A à E) et qualité de la gestion (scores 1 à 5). Seules les sociétés notées C3 minimum seront considérées comme adaptées à ce Compartiment.

Proportion de l'investissement

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus d'investissement durable en place, c'est-à-dire des investissements définis comme durables. L'analyse durable exclusive du Gestionnaire d'investissement externe couvre 100 % des investissements durables. Les investissements durables comprennent un minimum de 25 % d'actifs avec des objectifs environnementaux et 25 % avec des objectifs sociaux. Des investissements ayant un objectif environnemental sont effectués dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Surveillance de l'objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable et les indicateurs de durabilité sont intégrés au processus de décision d'investissement par l'équipe d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe à l'aide d'une combinaison de filtrage, d'analyse thématique et d'analyse de durabilité reposant sur la matrice de durabilité exclusive élaborée par l'équipe d'investissement. Ces éléments font tous partie des aspects contraignants du processus d'investissement développé par l'équipe d'investissement tout au long de la durée de vie de la stratégie. Le risque en matière de développement durable est identifié, suivi et géré par l'équipe d'investissement. L'équipe d'investissement suit en permanence les scores de durabilité et de qualité de gestion des sociétés et des émetteurs. Les investissements individuels sont également passés en revue au moins annuellement ou, ponctuellement, en cas de changement significatif.

La deuxième ligne de défense surveille l'exposition du Compartiment. Un organe de supervision indépendant de l'équipe d'investissement suivra l'avancement de cet engagement lorsque celui-ci sera formalisé en 2023. Le Gestionnaire d'investissement externe a l'intention de divulguer ces informations publiquement dans son rapport sur le développement durable (mis à jour tous les six mois).

Sources des données et traitement

La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe ISS pour obtenir des données permettant de mesurer le niveau de réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. L'approche adoptée par le Gestionnaire d'investissement externe repose sur une compréhension approfondie des perspectives des sociétés en portefeuille et constitue un processus de recherche intensive. Il existe de nombreuses sources de données de recherche, un comité consultatif, des établissements universitaires, des fournisseurs de recherches ESG, des réunions avec la direction de la société et des visites de site, des réseaux d'experts, des fournisseurs de recherches indépendants et des recherches « sell-side ». Toutes les informations susvisées alimentent la matrice de développement durable. Dans le cadre de cette approche, les membres de l'équipe d'investissement s'engagent auprès des entreprises sur un large éventail de questions telles que les critères de sélection, les thèmes d'investissement durable et les questions de gouvernance ESG spécifiques à la société. Toutes les sociétés du Compartiment sont identifiées au moyen d'une approche entièrement intégrée.

Pour surveiller le score social global ODD positif net du Compartiment, la Société de gestion utilise le score social global des objectifs de développement durable d'ISS. Et pour suivre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Compartiment, la Société de gestion s'appuie sur les objectifs de réduction des GES d'ISS pour le climat.

Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et le suivi des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment. Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les gestionnaires de portefeuille pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée.

L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies du Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG surveille les caractéristiques et la performance du Compartiment et de ses investissements sous-jacents par rapport à l'objectif et aux indicateurs d'investissement durable. L'équipe ESG est également responsable de l'examen et de la mise à jour périodiques des listes d'exclusion. L'équipe s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte sur l'ensemble de la gamme de produits.

DNSH

Pas de préjudice significatif à l'objectif durable

Le principe « ne pas causer de préjudice important » (« Do No Significant Harm » DNSH) est intégré en tenant compte des indicateurs d'incidence négative énumérés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Le Compartiment prend en compte tous les indicateurs d'incidence négative énumérés dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 qui s'appliquent aux sociétés en portefeuille. En outre, le Compartiment prend en compte le PAI n° 4 dans le Tableau 2 de l'Annexe 2, applicable aux sociétés en portefeuille, relatif aux investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction de leurs émissions de carbone. Le Compartiment tient également compte du PAI n° 15 du Tableau 3 de l'Annexe 1, applicable aux sociétés en portefeuille, relatif à l'absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Compartiment tient compte des incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement par le biais d'une combinaison de décisions de gestion de portefeuille, d'engagement et d'exclusion des émetteurs associés à une conduite ou des activités controversées.

Tableau 1		
1	Émissions de GES	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
2	Empreinte carbone	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
3	Intensité des émissions de GES des sociétés en portefeuille	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
7	Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
8	Rejets dans l'eau	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
9	Rapport déchets dangereux et déchets radioactifs	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Exclusion
11	Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
12	Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
13	Diversité des genres du conseil d'administration	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exclusion
Tableau 2		
4	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
Tableau 3		
15	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, y compris les principes et droits énoncés dans les 8 conventions « fondamentales » visées par la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail (couvrant les sujets considérés comme des principes et droits fondamentaux au travail, par exemple la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation) et à la Charte internationale des droits de l'homme.



Objectif d'investissement durable du produit financier

Le Compartiment suit une stratégie d'investissement durable multithématique. Le Compartiment sera composé d'émetteurs qui sont positivement exposés à trois thèmes durables à long terme, à savoir (i) une meilleure efficacité des ressources, (ii) une meilleure santé et (iii) une sécurité et une résilience accrues.

L'objectif d'investissement durable et environnemental du Compartiment est d'investir dans des sociétés qui soutiennent l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément à l'engagement de l'initiative Net-Zero Asset Managers (NZAM) du Gestionnaire d'investissement externe et aux objectifs de l'Accord de Paris. L'hypothèse de travail pratique se fonde sur la conclusion de l'analyse du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) selon laquelle l'Accord de Paris sur le réchauffement climatique (et le maintien de la hausse des températures en dessous de 2 °C et idéalement en dessous de 1,5 °C) ne sera pas respecté si l'objectif d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 n'est pas atteint. Pour ce faire, le Compartiment réduira ses émissions absolues de 50 % entre 2020 et 2030, de 50 % supplémentaires entre 2030 et 2040 et de 50 % supplémentaires d'ici 2050. Cela inclut les objectifs de réduction des émissions absolues en début de période (réduction de 25 % par rapport à 2019 d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030), ainsi qu'un engagement du gestionnaire d'investissement visant à dissuader les sociétés d'avoir recours à la compensation. Ce résultat est mesuré par un certain nombre d'indicateurs différents afin de saisir l'objectif multiforme de l'investissement dans des sociétés conformes aux objectifs du changement climatique. Cela inclut : l'exposition à des sociétés qui réduisent les émissions (fournisseurs de solutions), l'exposition du Compartiment à des sociétés sobres en carbone, une empreinte carbone conforme à l'engagement NZAMI du gestionnaire d'investissement. Cette approche est conforme aux attentes du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission concernant les scopes GES, les méthodologies de calcul et les exclusions. En outre, dans le cadre de son objectif d'investissement socialement durable, le Compartiment investit dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales. Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Le principe DNSH est toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les objectifs durables suivis par le Compartiment.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Pour sélectionner les titres, le Compartiment utilise une combinaison d'indicateurs financiers et non financiers. Les critères de développement durable sont conçus pour identifier les sociétés présentant une forte exposition aux thèmes environnementaux et sociaux. Le Compartiment suit une approche durable multithématique. Le portefeuille sera composé d'émetteurs exposés à trois grandes tendances à long terme, à savoir une meilleure efficacité des ressources, une meilleure santé ainsi qu'une sécurité et une résilience accrues. En définitive, le gestionnaire d'investissement externe cherche à investir dans l'économie du futur et a identifié 21 thèmes durables qui contribuent de différentes manières à rendre la planète plus propre, plus saine et plus sûre et qui sont liés aux trois grandes tendances.

Meilleure efficacité des ressources	Amélioration de la santé	Sécurité et résilience accrues
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité de la consommation énergétique • Améliorer la gestion de l'eau • Augmenter la quantité d'électricité issue de sources renouvelables • Améliorer l'efficacité des ressources des processus industriels et agricoles • Proposer une économie de matériaux circulaire • Rendre les transports plus efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des soins de santé abordables • Mettre les gens en contact • Fournir des aliments plus sains • Construire de meilleures villes • Fournir des prestations d'éducation • Favoriser l'innovation dans le secteur de la santé • Favoriser des modes de vie plus sains • Encourager les loisirs durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la résilience financière • Épargner pour l'avenir • Garantir une économie durable • Être à la pointe de la gestion ESG • Améliorer la sécurité des transports • Améliorer la sécurité numérique • Assurer un meilleur suivi des chaînes d'approvisionnement et du contrôle qualité

Même si une société doit tirer plus de 25 % de la valeur de son activité directement d'un thème particulier, le gestionnaire d'investissement externe évalue le caractère durable du reste de ses activités. Pour chaque activité, le gestionnaire d'investissement externe identifie les principaux facteurs ESG qui représentent des indicateurs importants de réussite future et évalue la manière dont ils sont gérés à l'aide de son outil exclusif dénommé « matrice de développement durable ». Chaque société en portefeuille se voit attribuer un score matriciel qui analyse les deux aspects dimensionnels suivants :

- Durabilité des produits (notée de A à E) : évalue dans quelle mesure les activités de base d'une société sont bénéfiques ou nuisibles à la société dans son ensemble et/ou à l'environnement. Un score de A signale une société dont les produits ou services contribuent au développement durable (via nos thèmes d'investissement) ; un score de E signale une société dont l'activité principale s'oppose au développement durable (comme le tabac ou des activités très polluantes telles que la production d'électricité au charbon).
- Qualité de la gestion (notée de 1 à 5) : évalue si une société a mis en place des structures, politiques et pratiques adéquates pour gérer ses risques et impacts ESG. La qualité de la gestion en ce qui concerne les risques et opportunités liés à des questions ESG potentiellement importantes est notée de 1 (excellent) à 5 (très mauvais).

Pour qu'une société soit éligible à l'investissement, sa note doit être supérieure ou égale à C3. L'engagement est également un pilier clé de l'approche du gestionnaire d'investissement externe. Le gestionnaire d'investissement externe identifie trois types d'engagement : réactif, proactif et collaboratif. L'engagement réactif est initié à la demande du gestionnaire d'investissement externe à la suite de questions ou de préoccupations découlant de l'analyse initiale des questions ESG, du suivi continu des participations ainsi que des questions ou controverses émergentes. L'engagement se produit également à la demande des sociétés (qui, par exemple, formulent des commentaires ou des conseils sur les initiatives ESG). Dans le cadre de l'engagement proactif, le gestionnaire d'investissement externe fixe des objectifs chaque année.

Bonne gouvernance

Dans le cadre de sa « bonne politique de gouvernance », la Société de gestion du Compartiment identifie les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés qui ne suivent pas des pratiques de bonne gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement initial du Compartiment. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test réussite-échec en matière de gouvernance de la Société de gestion est Sustainability.

Composant S FDR	Indicateur	Critères d'exclusion	Description
Structure de gestion saine	Pacte mondial des Nations Unies - Principe 10	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Le Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies est lié à la lutte contre la corruption et les actes de corruption et stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.

	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont abordés : irrégularités comptables, corruption et actes de corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions et composition du conseil d'administration.
Relations avec les collaborateurs	Pacte mondial des Nations Unies Principes 3, 4, 5 et 6	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Les Principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation.
	Évaluation des controverses sociales	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont inclus : liberté d'association, travail des enfants/forcé, santé et sécurité, relations communautaires, respect des droits humains, normes de travail, discrimination et harcèlement.
Conformité fiscale	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale sont pris en compte.
Rémunération du personnel	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, la rémunération est prise en compte.

Le gestionnaire d'investissement externe évalue systématiquement la gouvernance dans le cadre des recherches qu'il effectue sur chaque société pour déterminer si son activité répond aux exigences d'éligibilité du Compartiment par le biais de la matrice de durabilité. L'évaluation de la qualité de la gestion par le gestionnaire d'investissement externe recouvre, entre autres, l'évaluation des éléments suivants : la structure du conseil d'administration, l'indépendance du conseil d'administration, les principaux comités et auditeurs, les relations avec les parties prenantes, y compris le personnel, les clients et les fournisseurs, l'alignement des salaires des membres du conseil d'administration et du personnel avec les résultats commerciaux. Le gestionnaire d'investissement externe tient compte du contexte géographique et des bonnes pratiques de gouvernance dans la région concernée.

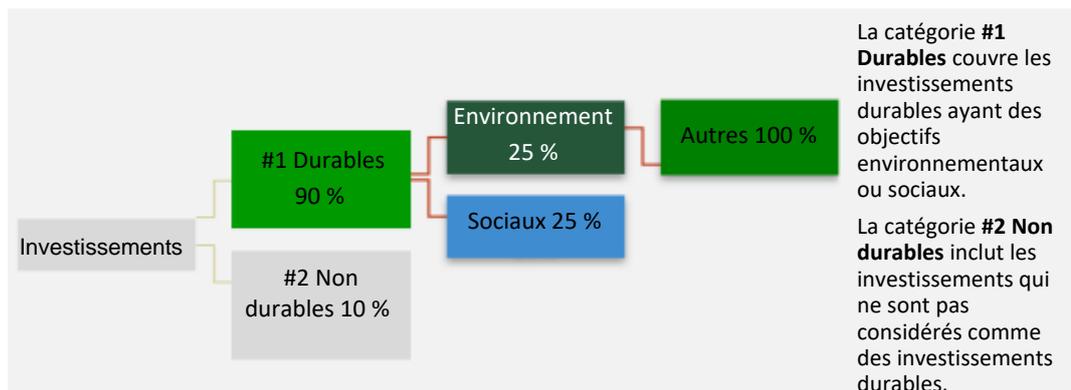


Proportion des investissements

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus d'investissement durable en place, c'est-à-dire des investissements définis comme durables (#1 Durables). L'analyse de durabilité exclusive du gestionnaire d'investissement externe couvre 100 % des investissements de catégorie « #1 Durables ». Les investissements « #1 Durables » comprennent un minimum de 25 % d'actifs avec des objectifs environnementaux et 25 % avec des objectifs sociaux. Des investissements ayant un objectif environnemental sont effectués dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Jusqu'à 10 % des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques (#2 Non durables). Le terme « #2 Non durables » inclut les instruments dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement ou de couverture comme technique de gestion efficace de portefeuille. La proportion et l'utilisation d'investissements considérés comme non durables n'affectent pas la réalisation de l'objectif d'investissement durable, car ces investissements n'ont pas d'incidence sur cet objectif. En outre, il n'est appliqué de mesures de protection environnementales ou sociales minimales qu'aux investissements sous-

jacents, le cas échéant. La nature de ces actifs ne compromet pas les objectifs durables poursuivis par le Compartiment. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus de ce Compartiment.



Surveillance de l'objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable et les indicateurs de durabilité sont intégrés au processus de décision d'investissement par l'équipe d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe à l'aide d'une combinaison de filtrage, d'analyse thématique et d'analyse de durabilité. L'équipe d'investissement suit en permanence les scores de durabilité et de qualité de gestion des sociétés et des émetteurs. Les investissements individuels sont également passés en revue au moins annuellement ou, ponctuellement, en cas de changement significatif.

La réalisation des objectifs d'investissement durable est évaluée en mesurant l'investissement des sociétés dans des activités économiques de financement sur titres qui contribuent de manière significative aux objectifs environnementaux et/ou sociaux liés à la stratégie d'investissement durable multithématique, à l'issue d'un filtrage positif et négatif et en tenant compte de la liste noire fournie par la Société de gestion, qui est codée en dur dans le système de négociation et empêche l'achat de titres de sociétés figurant sur la liste.

L'éligibilité des sociétés est :

1. soigneusement évaluée et approuvée par l'équipe d'investissement avant l'investissement, avant d'être intégrée au score de la matrice de développement durable ;
2. vérifiée par un tiers spécialisé indépendant du point de vue de sa cohérence avec les critères de sélection publics du gestionnaire d'investissement (filtrage éthique) et suivie de manière trimestrielle.
3. Indépendamment de l'équipe d'investissement, l'équipe de gestion des risques de la société suit et vérifie :
 - a. qu'aucune participation n'est détenue dans des sociétés dont le score les rend inéligibles, selon la matrice, pour un fonds donné ;
 - b. que les critères de filtrage sont remplis et les audits trimestriels vérifiés ;
 - c. le cas échéant, que toute liste noire est incluse dans les contrôles préalables aux opérations.
 - d. Si une société dans laquelle le Compartiment investit cesse d'être éligible, que ce soit à la suite d'un changement des points a) ou b), la participation dans cette société sera liquidée. Si, dans les cas prévus au point c), la société en question est placée sur liste noire, le Compartiment en discutera avec ABN AMRO Investment Solutions et, en l'absence de toute dérogation, liquidera l'action dans un délai raisonnable compte tenu des contraintes de liquidité.

Les participations du Compartiment sont examinées par le Comité consultatif indépendant, qui peut soulever tout problème concernant les participations dans le fonds. Même si ses fonctions sont purement consultatives, des recherches supplémentaires peuvent être effectuées et entraîner une décision d'inéligibilité à l'investissement par le Compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement externe utilise les données MSCI ESG comme données tierces pour cibler une réduction de 25 % des émissions des scopes 1+2 d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 par rapport à l'indice du Compartiment afin de se conformer aux directives de l'initiative Net-Zero Asset Managers (NZAMI). La deuxième ligne de défense surveille l'exposition du Compartiment. Un organe de supervision indépendant de l'équipe d'investissement suivra l'avancement de cet engagement lorsque celui-ci sera formalisé en 2023.



Méthodologies

La réalisation des objectifs d'investissement durable est obtenue en investissant dans des titres finançant des activités économiques qui contribuent de manière significative aux objectifs environnementaux et/ou sociaux mentionnés ci-dessus. Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Aucun autre critère que ceux mentionnés ci-dessous n'est utilisé pour définir la nature d'investissement durable d'un investissement. Le principe DNSH est toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement. Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent remplir au moins l'un des critères mentionnés ci-dessous :

- Avoir un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le critère est obtenu auprès du fournisseur de données externe ISS et distingue les catégories suivantes d'objectifs des émetteurs : « aucun objectif », « objectif peu ambitieux », « objectif ambitieux », « objectif engagé fondé sur la science (SBT) », ou « objectif approuvé foncé sur la science (SBT) » en fonction de l'existence et de la qualité de leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les émetteurs non éligibles incluent les émetteurs « Aucun objectif ».
- Être en phase avec le Scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour la période analysée complète (jusqu'en 2050). Le critère est obtenu auprès du fournisseur de données externe ISS et identifie l'année au cours de laquelle les émissions de carbone futures estimées par la société cessent de se conformer au budget estimé de l'émetteur en matière d'émissions de carbone, qui doit correspondre au SDD de l'AIE. Les émetteurs non éligibles incluent ceux qui ne sont pas alignés sur le SDD de l'IEA jusqu'en 2050.
- Avoir un score net positif agrégé des solutions sociales ODD par rapport aux objectifs de développement durable. Le critère provient du fournisseur de données externe ISS. Ce critère évalue l'impact global et agrégé du portefeuille de produits d'un émetteur sur la réalisation des objectifs sociaux. Pour les émetteurs privés, le score ODD de solutions ne prend en compte que les scores d'objectifs les plus distincts, c'est-à-dire le score positif le plus élevé et/ou le score négatif le plus faible, en fonction de l'impact positif ou négatif sur les objectifs sociaux. Le score ODD de solutions est calculé comme la somme des scores d'objectif positifs les plus élevés et négatifs les plus faibles et se situe sur une échelle de -10,0 à 10,0. Les émetteurs non éligibles incluent le score négatif et neutre.
- Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion conviennent d'une trajectoire d'engagement avec la société qui pourrait conduire à remplir un ou plusieurs de ces critères (par exemple, l'engagement SBTi) dans un délai raisonnable.



Sources des données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement externe fait appel à différents prestataires de services de recherche. Ces données de recherche constituent la base de l'évaluation par chaque analyste. L'analyse et la recommandation elles-mêmes sont toujours formulées par le membre de l'équipe concerné. Toutes les sources visées ci-dessous alimentent la notation de la matrice de durabilité du Gestionnaire d'investissement externe.

- **Comité consultatif** : formule des conseils sur les thèmes pertinents et les nouveaux défis et opportunités auxquels sont confrontées les sociétés.
- **Établissements d'enseignement** : le Cambridge Institute for Sustainability Leadership développe une réflexion à long terme et affine l'ensemble des thèmes.
- **Fournisseurs de recherches ESG** : le Gestionnaire d'investissement externe fait actuellement appel à MSCI (analyse de gouvernance, analyse du carbone), ISS et Ethical screening (fournisseur d'analyses ESG tiers spécialisé avec lequel le gestionnaire d'investissement a conclu un contrat sur mesure pour évaluer et surveiller ses participations par rapport à ses critères de sélection) afin d'obtenir une analyse initiale des facteurs de durabilité.
- **Réunions avec la direction de la société et visites sur site** : rencontres avec la direction de la société émettrice au moins deux fois par an pour discuter de la stratégie à long terme, ce qui implique de se rendre dans la région où se trouve le siège social de la société.
- **Réseaux d'experts** : le Gestionnaire d'investissement externe utilise Guidepoint pour organiser des appels avec des experts indépendants dans un secteur particulier.

- **Fournisseurs de services de recherche indépendants** : le Gestionnaire d'investissement externe rémunère les recherches de fournisseurs de recherche sélectionnés qui ne sont pas liés au financement d'entreprise ou au courtage.
- **Recherche « sell-side »** : des données de recherche sélectionnées sont acquises pour développer une compréhension plus approfondie des secteurs industriels et pour fournir des modèles financiers des sociétés analysées.

La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe ISS pour obtenir des données permettant de mesurer le niveau de réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

- Il est fait appel à ISS pour mesurer l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris. La solution de données d'alignement des scénarios d'ISS, basée sur le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie, est utilisée. La solution de données est basée sur trois scénarios climatiques fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). L'AIE propose différents scénarios, y compris le Scénario de développement durable (SDD). À chaque scénario sont associés un budget carbone défini et l'augmentation de la température en 2050 en conséquence. Un budget carbone spécifie la quantité de carbone fossile qui peut être brûlée dans le monde entier pour rester en dessous d'une température. La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe mesurent la réalisation de l'alignement avec l'Accord de Paris à l'aide du scénario SDD, qui est entièrement aligné sur l'Accord de Paris.
- Il est fait appel à ISS pour mesurer la contribution positive aux solutions sociales du Compartiment à l'aide des données de score social global des objectifs de développement durable. La solution mesure les impacts positifs et négatifs des portefeuilles de produits et de services des entreprises en matière de durabilité. La solution suit une approche thématique qui englobe différents objectifs de durabilité distincts, en utilisant les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies comme cadre de référence. L'objectif de la solution est d'évaluer dans quelle mesure les entreprises exploitent les opportunités existantes et émergentes pour contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de durabilité en proposant des produits et services innovants avec un impact positif sur la vie réelle.

En plus d'utiliser les solutions de données susvisées, la Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques de durabilité des composants du Compartiment. La Société de gestion fait appel à Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits et l'alignement avec les normes internationales (par exemple, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe ont mis en place un processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données. Après la sélection, la Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe continuent d'entretenir un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les sociétés pour lesquelles des données sont disponibles et la nécessité de données supplémentaires pour appuyer les décisions d'investissement. La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe assurent l'accès aux données sources via les portails Web des fournisseurs de données ou dans leurs systèmes de gestion de données respectifs alimentant les outils d'analyse appropriés.



Limitations aux méthodologies et aux données

Les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- **Qualité des données** : l'approche du Gestionnaire d'investissement externe repose sur une analyse qualitative des caractéristiques de durabilité d'une entreprise. La méthodologie est soumise à des limitations, notamment la dépendance à la qualité des données fournies par les sociétés en portefeuille ou les fournisseurs de recherche tiers.
- **Couverture** : l'équipe d'analystes ESG du Gestionnaire d'investissement externe ne dispose pas d'une main-d'œuvre suffisante pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et il existe des limites méthodologiques. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et que ce nombre continue à augmenter, il peut arriver qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation appropriée par le fournisseur de données.

- Écart dans les scores : le Gestionnaire d'investissement externe obtient ses données auprès de différents fournisseurs de données qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation est dans une certaine mesure subjectif et incohérent.
- Données estimées : tous les points de données ne sont pas des données rapportées et certaines des données utilisées sont des estimations. Par exemple, dans le cas des notations climatiques ou ESG, certains des calculs les plus techniques reposent sur des estimations (par exemple, alignement avec l'Accord de Paris).



Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et le suivi des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment.

- L'équipe RRG identifie et sélectionne des stratégies d'investissement externes de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et à la durabilité d'une stratégie d'investissement, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction de portefeuille, le processus, l'historique de suivi, etc. Les rapports de recherche RRG incluent une recherche raisonnable approfondie en matière de durabilité et un score de durabilité distinct.
Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plate-forme exclusive de la Société de gestion, Deeligenz, ainsi sur des réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.). L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie.
Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe RRG est transparente et surveille régulièrement le portefeuille de la stratégie déléguée. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont surveillées régulièrement. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les gestionnaires de portefeuille pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée. Pour se préparer à la réunion, les analystes RRG envoient un questionnaire de surveillance à l'aide de la plate-forme exclusive de la société de gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, à la performance et à la durabilité. Au cours des entretiens, le Gestionnaire d'investissement externe précise s'il y a eu des changements au sein de l'équipe et des processus. Les analystes et les gestionnaires d'investissement discutent également de leurs récents engagements et des étapes clés de la période. En outre, les analystes RRG surveillent tous les événements importants susceptibles d'affecter les gestionnaires de portefeuille délégués, par exemple en ce qui concerne leurs investissements, leurs analystes financiers et ESG, leurs processus d'investissement, leur capacité d'engagement. Chaque changement peut avoir une incidence sur la notation de la stratégie sur la base des 5-P, ce qui peut entraîner une modification des notations de la stratégie, y compris le score de durabilité.
- L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies mis en place par le Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection du mandat et soutient l'équipe RRG tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche « 5-P » susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance du Compartiment par rapport à l'objectif d'investissement durable initialement défini. L'équipe ESG surveillera également les investissements sous-jacents du Compartiment par rapport à l'objectif global d'investissement durable, ainsi que les indicateurs de durabilité pour toutes les participations du Compartiment. Si une participation est identifiée comme ne satisfaisant pas aux caractéristiques de

durabilité du Compartiment, l'équipe ESG examinera la question plus en détail en menant une analyse interne. Si l'équipe ESG considère que le risque est négligeable, elle peut permettre au Gestionnaire d'investissement externe de maintenir sa position dans la participation. En outre, l'équipe ESG est chargée d'examiner périodiquement les listes d'exclusion, d'évaluer la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés soumises à des restrictions et de mettre à jour les listes en conséquence, ajustant ainsi les portefeuilles. L'équipe ESG s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte, comme le SFDR, les RTS ou la Taxonomie sur l'ensemble de la gamme de produits. Enfin, l'équipe ESG est responsable de la classification durable de la gamme de produits de la Société de gestion. Dans l'ensemble, l'équipe ESG joue un rôle très transversal dans l'organisation de la Société de gestion, car les questions ESG sont au cœur de sa stratégie d'investissement.



Politiques d'engagement

Dans le cadre de son modèle économique de conseil par délégation, la Société de gestion délègue la responsabilité de l'engagement au Gestionnaire d'investissement externe sélectionné. Toutefois, la Société de gestion ne délègue pas toutes les activités de gestion et est responsable du vote par procuration. Le Gestionnaire d'investissement externe peut jouer le rôle de conseiller et guider la Société de gestion sur les questions spécifiques qu'elle aborde avec des sociétés spécifiques. La décision finale pour le vote par procuration revient à la Société de gestion, même lorsqu'elle reçoit des conseils.

L'engagement actif est une partie importante et intégrée du processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe. Le Gestionnaire d'investissement externe organise régulièrement des réunions avec la direction générale des sociétés afin de discuter de la stratégie, de la durabilité et des performances, et d'examiner les performances de gestion par rapport aux meilleures pratiques. En outre, l'équipe d'investissement mène des recherches sur la durabilité parallèlement à une analyse fondamentale traditionnelle des activités et des finances, afin d'identifier les problèmes importants. À cet égard, deux types de méthodes d'engagement sont utilisés :

- Proactif : conformément aux principales tendances et opportunités d'investissement dans les secteurs qui l'intéressent, le Gestionnaire d'investissement externe privilégie l'engagement proactif sur les questions importantes pour les bénéficiaires. Le Comité consultatif formule des conseils sur la stratégie d'engagement et la hiérarchisation. Enfin, l'équipe évalue la position des participations sur ces questions et, le cas échéant, poursuit l'engagement. La progression sur les points d'engagement prioritaires est évaluée mensuellement et les détails des échanges sont enregistrés en interne.
- Réactif : le Gestionnaire d'investissement externe veille à ce que les sociétés respectent les bonnes pratiques et répondent à ses critères de sélection et de gouvernance. S'il s'avère qu'une société est engagée dans des pratiques commerciales préoccupantes, le Gestionnaire d'investissement externe, dans le cadre de l'engagement, vérifie que les problèmes sont gérés efficacement. L'équipe identifie la ou les personne(s) capable(s) de gérer ces préoccupations, tient des registres de correspondance et peut planifier des réunions de suivi pour suivre l'avancement.

Si l'engagement avec une société est bloqué et que l'équipe estime que la valeur détenue est menacée, elle peut faire remonter l'engagement en contactant le Président du Conseil d'administration ou l'administrateur indépendant senior. Si la réponse est jugée insatisfaisante, l'équipe évalue l'impact potentiel du problème, puis envisage une gamme d'options : liquider les actions, intervenir conjointement avec d'autres actionnaires ou s'opposer publiquement à la gestion de la société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet du Gestionnaire d'investissement externe à l'adresse <https://www.liontrust.co.uk/>



Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.